



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1704

Approbation d'un contrat-type de cession de droits pour les dispositifs audiovisuels présentés dans les salles d'exposition permanente du musée des marionnettes du monde – Musées Gadagne

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1704 - APPROBATION D'UN CONTRAT-TYPE DE CESSION DE DROITS POUR LES DISPOSITIFS AUDIOVISUELS PRESENTES DANS LES SALLES D'EXPOSITION PERMANENTE DU MUSEE DES MARIONNETTES DU MONDE – MUSEES GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis la réouverture en juin 2009 des musées Gadagne, la Ville de Lyon / musées Gadagne propose au sein du parcours muséographique du musée des marionnettes du monde des dispositifs audiovisuels.

75 minutes de diaporamas et d'extraits de spectacles mettent en scène les marionnettes et proposent une mise en contexte et en mouvement des collections qui intègre la dimension théâtrale de la marionnette et fait "place au spectacle".

La Ville de Lyon / musées Gadagne a acquis, en 2009 et prolongé en 2013, les droits d'exploitation auprès des différents distributeurs ou producteurs, à titre onéreux ou gratuit. La durée de cession des droits d'exploitation des iconographies et des extraits de films étant de nouveau arrivée à son terme, la Ville de Lyon / musées Gadagne souhaite à présent acquérir ces droits pour une durée de 2 ans.

En conséquence, les contrats de cession de droits d'exploitation doivent être établis pour une nouvelle période de deux ans afin de déterminer les obligations des parties.

• Droits acquis à titre onéreux auprès de :

- l'INA : 1 880 € TTC ;
- les Arts Décoratifs : 400 € ;
- l'Agence Photographique de la Réunion des Musées Nationaux : 1 260 € TTC ;
- la société « Les Armateurs » : 1 540 € TTC ;
- la société AD VITAM : 1 650 € TTC ;
- la société « Les Films d'Ici » : 360 € TTC ;
- l'ADAGP (société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques) : 574 € TTC ;
- Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD) : 1 800 € TTC ;
- Denis Poidevin : 320 € TTC.

• Droits acquis à titre gracieux auprès de :

- la Compagnie « Aérostat marionnettes Kiosque » ;
- la Société XBO films ;

- l'Institut international de la Marionnette ;
- le musée d'Orsay ;
- le Conseil Général de la Moselle, Service Départemental d'Archives de la Moselle ;
- le musée Albert Khan.

Le contrat type de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles les distributeurs et producteurs cèdent à la Ville de Lyon / musées Gadagne, à titre payant ou gracieux, les droits d'exploitation des dispositifs audiovisuels présentés.

Le montant total de ces cessions de droit est de 9 784 € TTC.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Vu ledit contrat ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. Le contrat type de cession de droits d'exploitation des dispositifs audiovisuels susvisé, établi entre la Ville de Lyon / musées Gadagne et les titulaires des droits, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer les contrats de cession de droits conclus avec les titulaires de droits d'exploitation des dispositifs audiovisuels sur le modèle du contrat type.

3. La dépense sera prélevée sur le budget 2015 des musées Gadagne, programme SUPPORTGD, opération DOCUMGD, nature 651, ligne de crédit 77410.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN